



Répondre aux questions demandées par les soumissionnaires.

**Question 13**

Je comprends que les questions-réponses doivent être publiques. Toutefois, en me référant aux pages indiquées (3, 4, 5 et 22 de l'appel d'offre), ainsi qu'aux réponses publiques, j'ai de la difficulté à obtenir une information complète.

À la page 22, il est indiqué que "Les parties intéressées sont invitées à soumettre de brèves propositions (de cinq pages maximum)" et que ces cinq pages doivent inclure le budget.

Or à la page 4, il est indiqué que la soumission technique et la soumission financière doivent être soumises séparément.

Ma question est la suivante : s'agit-il du même document de cinq pages simplement coupé en deux afin de séparer le budget?

**Réponse 13**

Le maximum de cinq pages correspond à la partie de la proposition soumise dans le cadre de la soumission technique, qui sera évaluée en fonction de son mérite technique.

**Tous les autres termes et conditions demeurent inchangés.**